

Fiche signalétique

Syllit 400 FL

Date de publication : 13/01/2012 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Syllit 400 FL

Agriphar SA
Rue de Renory, 26/1 B-4102
Ougrée Belgique

Représentant au Canada

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° CAS
Dodine	35 à 45	Non inscrit	2439-10-3

Synonymes : Dodine, Syllit.

Nom chimique : Dodine : acétate de *N*-dodécylguanidine.

Famille chimique : Fongicide de guanidine.

Usage du produit : Fongicide agricole.

Numéro d'homologation : 28351 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Propriétés physiques : Liquide opaque blanc avec peu d'odeur.

Voies d'administration : Yeux, ingestion et inhalation.

Effets de l'exposition aiguë : Peut causer une irritation grave des yeux.

Effets de l'exposition chronique : Inconnus.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale.

Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : 430 °C.

Limites d'inflammabilité (inférieures) : Sans objet.

Limites d'inflammabilité (supérieures) : Sans objet.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie ou d'explosion : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote et des émanations délétères.

6. REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Déversements, fuites ou dégagements : En cas de déversement au sol, arrêter le déversement et empêcher la contamination de se propager. Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent et de l'eau, puis absorber la matière au moyen d'un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs; éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après l'utilisation. Si les vêtements sont contaminés, se laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Garder les contenants fermés hermétiquement. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Ne pas exposer à des températures dépassant 40 °C.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : Un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA muni de cartouches pour les pesticides, s'il le faut.

Équipement de protection personnelle supplémentaire : Bassin oculaire.

Contrôles techniques : Assurer une extraction d'air local et/ou une aération adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide blanc opaque

Odeur : Non significative

Densité relative : 1,01

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Solubilité (eau) : Miscible

pH : 5,8

Volatilité en % : Non déterminée

Taux d'évaporation (éther=1) : Non déterminé

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Non déterminée

Densité de la vapeur (air=1) : Non déterminée

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à la température ambiante.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Garder loin de la chaleur et des sources d'inflammation. L'exposition prolongée à des températures dépassant 40 °C peut entraîner une certaine décomposition de la dodine.

Matières incompatibles : Oxydants puissants, acides et bases. Éviter tout contact avec les métaux finement divisés.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre des oxydes de carbone et d'azote, et des gaz irritants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Peut causer une irritation grave des yeux.

Données toxicologiques

Dodine

DL₅₀ orale (rat) = 851 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) = >5 000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) = 0,45 mg/L/4 h

Inhalation : L'inhalation des brumes et des vapeurs peut causer une irritation respiratoire, une pharyngite et une douleur thoracique.

Contact avec la peau : Le contact prolongé et répété peut irriter la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une grave irritation des yeux et un risque de lésions graves. Les symptômes comptent entre autres des rougeurs, des larmoiements, une vision trouble et une sensation de brûlure.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation du tractus gastro-intestinal, des nausées et des douleurs abdominales.

Effets chroniques : Inconnus.

Cancérogénicité : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Il n'y a pas de preuve que ce produit a un pouvoir mutagène.

Effets sur la reproduction : La dodine n'a eu aucun effet secondaire sur les paramètres de reproduction chez les rats sur deux générations, donc aucun effet secondaire sur la reproduction n'est prévu.

Tératogénicité : Aucune information n'est disponible; on ne prévoit aucun effet secondaire sur la tératogénicité.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : La dodine est très toxique pour les organismes aquatiques et pourrait causer des effets secondaires à long terme dans le milieu aquatique. CL₅₀ 96 h, poisson : 1,5 mg/L. EC₅₀ 48 h, Daphnia magna : 0,146 mg/L. Cl₅₀ 72 h, algues : 0,00095 à 0,0016.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

13. ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vu de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un dépotoir, ou selon une autre méthode approuvée par les autorités locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification par le TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ou Agriphar SA ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc. et Agriphar SA